



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

administration

Question écrite n° 34201

Texte de la question

M. André Wojciechowski attire l'attention de Mme la secrétaire d'État chargée de la solidarité sur le financement des centres locaux d'information et de coordination (CLIC) de Moselle. Il rappelle à cette fin que le CLIC est un dispositif impulsé par l'État (circulaires ministérielles des 6 juin 2000 et 18 mai 2001) placé sous la responsabilité du conseil général depuis le 1er janvier 2005 en application de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales. Les missions du CLIC intègrent l'aide individuelle à la personne âgées et les actions collectives favorisant le soutien à domicile et l'éducation à la santé et les missions de coordination des interventions professionnelles autour de la personne âgée. Le rapport Ménard et le projet de loi sur l'hôpital et les soins parlent d'un rapprochement entre les CLIC et les maisons départementales des personnes handicapées (MDPH). Il lui demande de bien vouloir lui indiquer où en est ce projet et que deviendront, à terme, les CLIC.

Données clés

Auteur : [M. André Wojciechowski](#)

Circonscription : Moselle (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 34201

Rubrique : Départements

Ministère interrogé : Solidarité

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 novembre 2008, page 9496

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)